HR Sprint

Plan de paie du

6 janvier 2021

BU HCM – Cegid HR Sprint
Version : Décembre 2020
Niveau : Document Public
Mise à jour : 6 janvier 2021
Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 6 janvier 2021

Niveau de confidentialité	Document Confidentiel
Dernière mise à jour	6 janvier 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule 4
1.1. Plan de paie 4
1.2. Informations 4
1.3. Préconisations 4
2. Information importante utilisateurs CEGID BUSINESS RH V9 .. 6
3. Points d'attention utilisateur 7
4. Valeurs 2021 8
4.1. Plafond de la sécurité sociale 8
4.2. SMIC 8
4.3. Minimum garanti 9
4.4. Fraction Taux accident du travail 9
4.5. Barême prélèvement à la source 9
4.6. Cotisation maladie Alsace-Moselle 9
5. DSN 11
5.1. Organismes 11
5.2. Erreur PE006 pour les établissements situés en Alsace Moselle 12
6. Limite d'exonération fiscale des heures supplémentaires 13
7. Allocation familiale Apprenti MSA 16
8. Allocation familiale mandataire 17
9. KBs des plans de paie précédents 21

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **6012021,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la KB0014362 - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

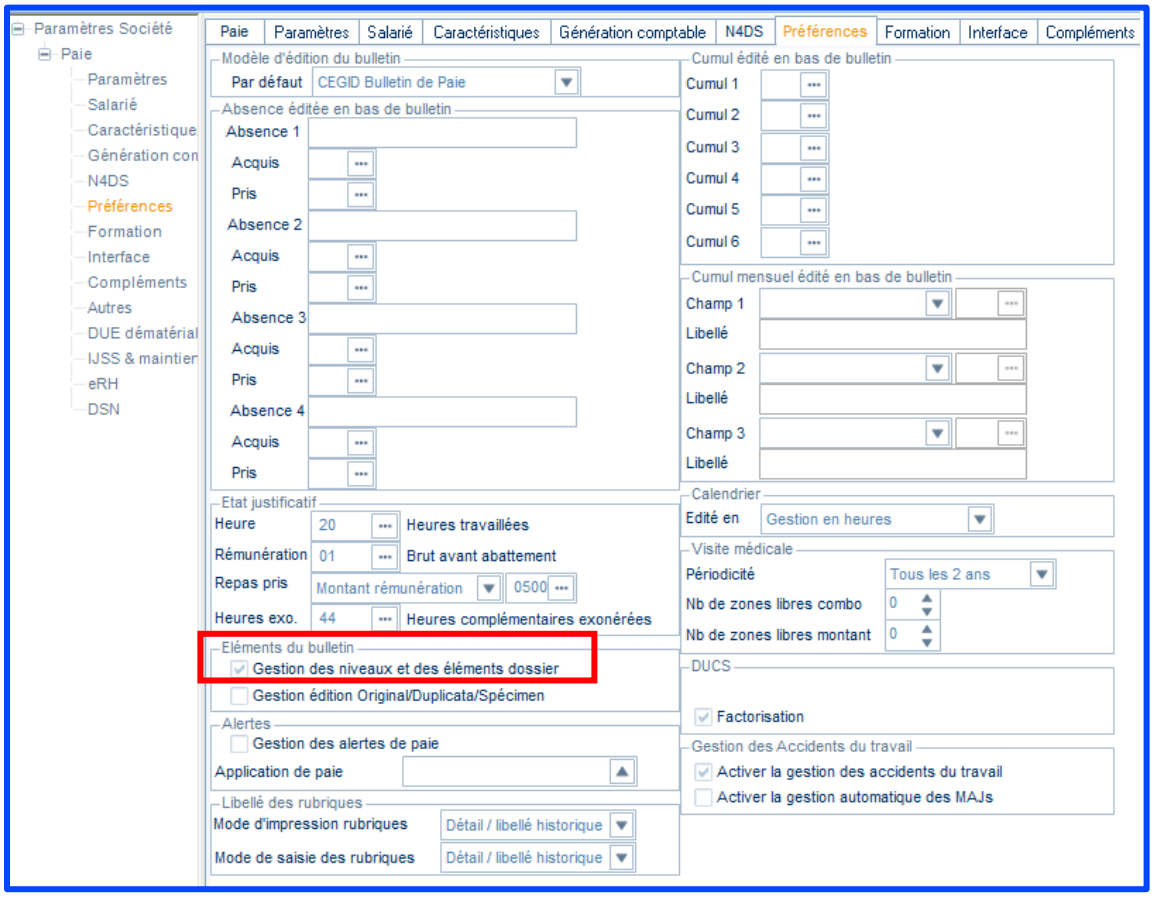
Paramètres Société
Paie
Paramètres
Salarié
Caractéristique
Génération con
N4DS
Préférences
Formation
Interface
Compléments
Autres
DUE dématérial
IJSS & maintien
eRH
DSN
Paie
Paramètres
Salarié
Caractéristiques
Génération comptable
N4DS
Préférences
Formation
Interface
Compléments
Modèle d'édition du bulletin
Par défaut
CEGID Bulletin de Paie
Absence éditée en bas de bulletin
Absence 1
Acquis
Pris
Absence 2
Acquis
Pris
Absence 3
Acquis
Pris
Absence 4
Acquis
Pris
Etat justificatif
Heure
20
Heures travaillées
Rémunération
01
Brut avant abattement
Repas pris
Montant rémunération
0500
Heures exo.
44
Heures complémentaires exonérées
Eléments du bulletin
Gestion des niveaux et des éléments dossier
Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen
Alertes
Gestion des alertes de paie
Application de paie
Libellé des rubriques
Mode d'impression rubriques
Détail / libellé historique
Mode de saisie des rubriques
Détail / libellé historique
Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6
Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1
Libellé
Champ 2
Libellé
Champ 3
Libellé
Calendrier
Edité en
Gestion en heures
Visite médicale
Périodicité
Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo
0
Nb de zones libres montant
0
DUCS
Factorisation
Gestion des Accidents du travail
Activer la gestion des accidents du travail
Activer la gestion automatique des MAJs

2. INFORMATION IMPORTANTE UTILISATEURS CEGID BUSINESS RH V9

Pour les utilisateurs de **Cegid Business RH V9**, nous vous rappelons l'arrêt définitif de nos services d'assistance et de maintenance au **30 Septembre 2020**. Vous ne bénéficieriez plus de nos services d'assistance et de maintenance ni d'aucune mise à jour légale ou fonctionnelle.

Pour assurer une continuité de service sereine et sécurisée, nous vous invitons à évoluer vers notre solution Cegid HR Sprint.

3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs 2021	P8
DSN	P11
Limite d'exonération fiscale des heures supplémentaires	P13

4. VALEURS 2021

4.1. Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour de la valeur du plafond de la sécurité sociale applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	01/01/2021	3428
0002	Plafond SS Annuel	01/01/2021	41136
0003	Plafond SS Trimestriel	01/01/2021	10284
0004	Plafond SS quinzaine	01/01/2021	1714
0005	Plafond SS semaine	01/01/2021	791
0006	Plafond SS Jour	01/01/2021	189
0007	Plafond SS Heure	01/01/2021	26

Arrêté du 22 décembre 2020 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2021, publié au JORF n°0314 du 29 décembre 2020

4.2. SMIC

Mise à jour de la valeur du SMIC applicable au 01/01/2021

Code	Libellé	Valeur
0008	Smic au 01/01/N	1554,58
0010	SMIC Mensuel 39H	1780,58
0011	SMIC Horaire	10,25
0012	SMIC Mensuel 35H	1554,58

Décret 2020-1598 du 16 décembre 2020 au JO du 17 décembre 2020

4.3. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur applicable du Minimum Garanti applicable au 01/01/2021 (élément national 0020) : valeur 3,65 €

Décret 2020-1598 du 16 décembre 2020 au JO du 17 décembre 2020

4.4. Fraction Taux accident du travail

Mise à jour de la fraction de taux de la cotisation accident du travail prise en compte, notamment, dans le coefficient de la réduction générale

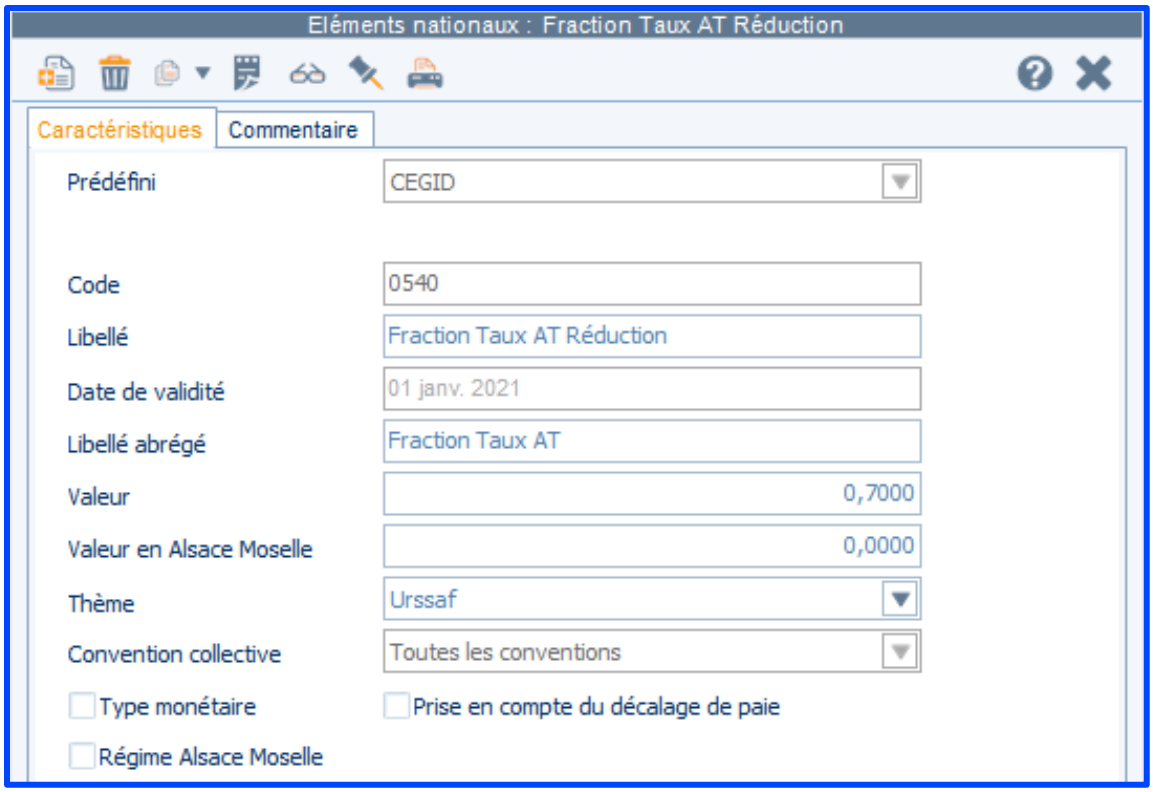

4.5. Barême prélèvement à la source

Mise à jour des barêmes des taux non personnalisé pour le PAS applicable au 01/01/2021

https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p21v01/

4.6. Cotisation maladie Alsace-Moselle

Mise à jour du taux de la cotisation maladie du régime Alsace-Moselle applicable au 01/01/2021

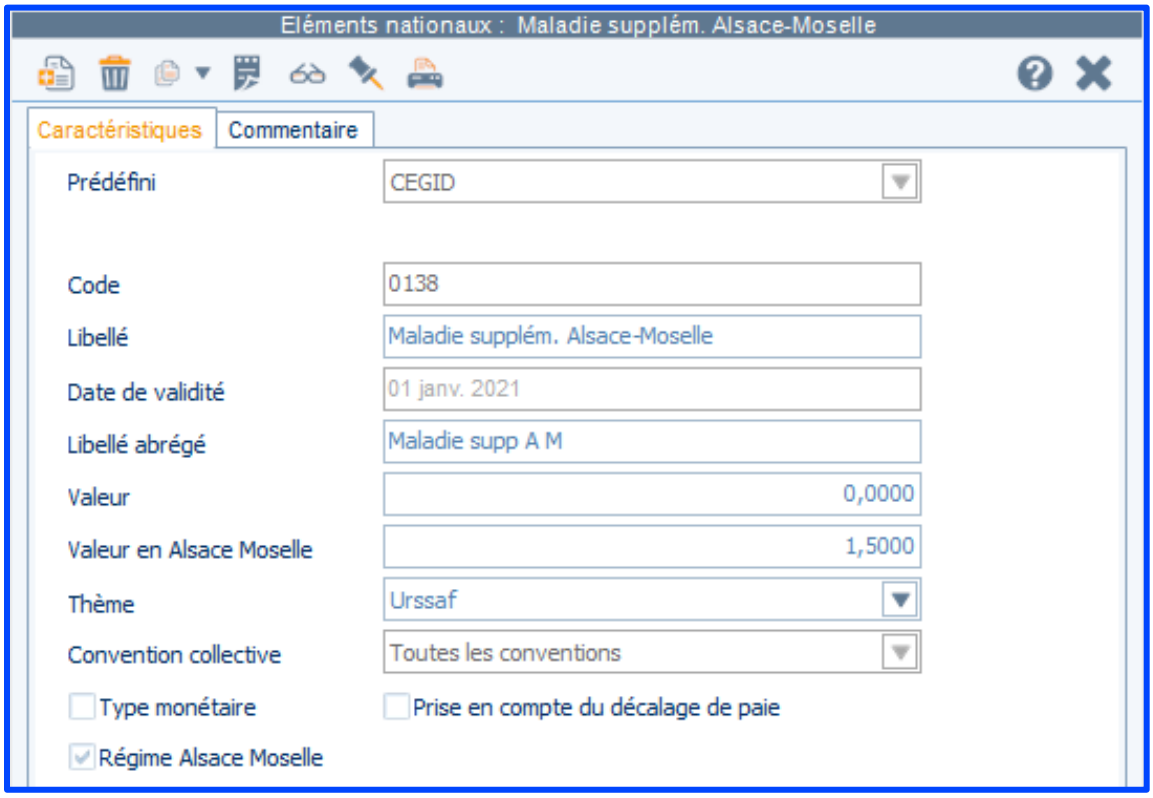

Décision du 14 décembre 2020 du conseil d'administration du régime local d'Assurance maladie d'Alsace-Moselle

5. DSN

5.1. Organismes

Mise à jour des libellés des organismes suivants :

- M007 « APIVIA-MACIF MUTUALITE »
- M378 « APIVIA-MACIF MUTUALITE »

Création des codes organismes ci-dessous :

M548 « Mutuelle MCP2 »

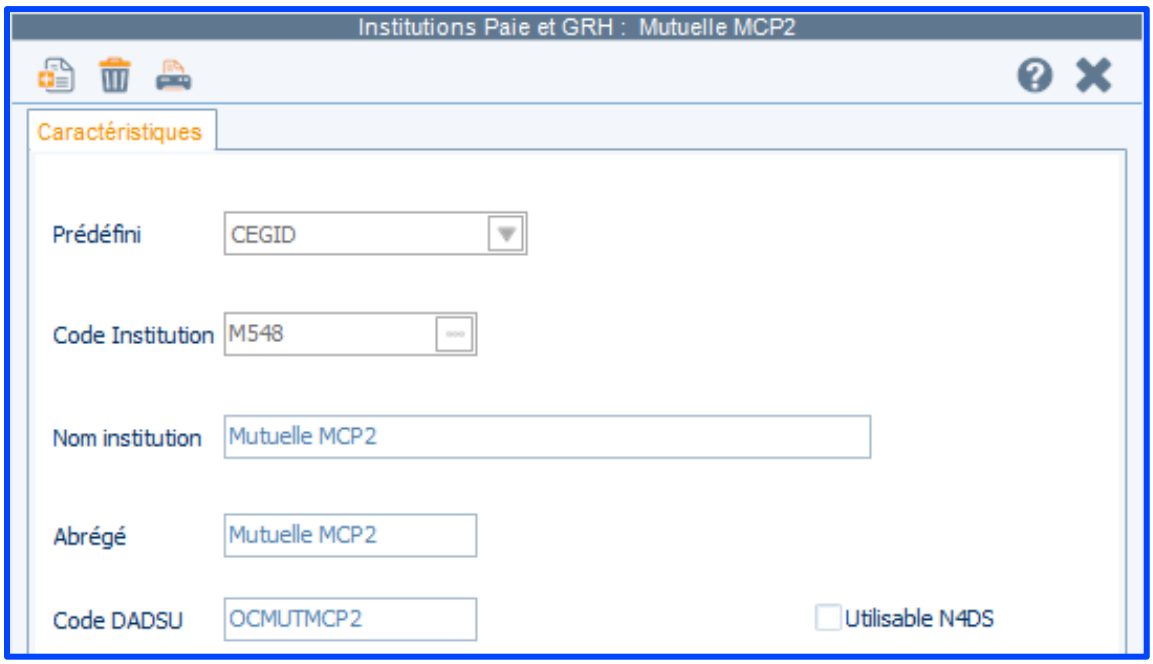

X401 « MUTUELLE DES SAPEURS-POMPIERS DE FR »

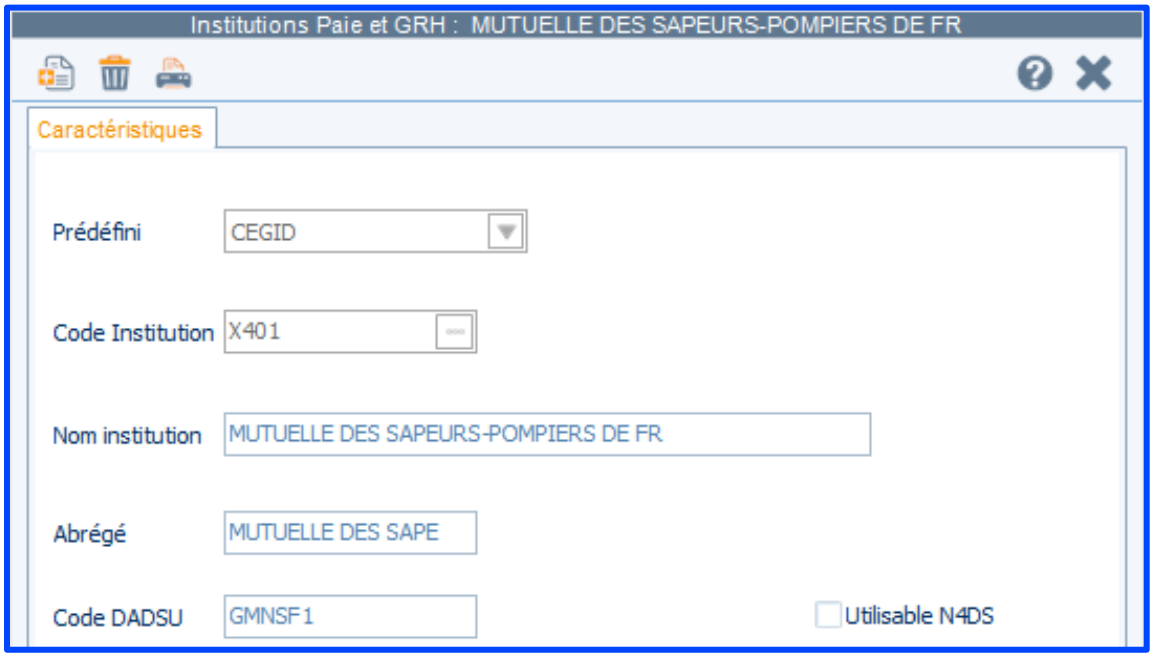

X402 « Lucie tech »

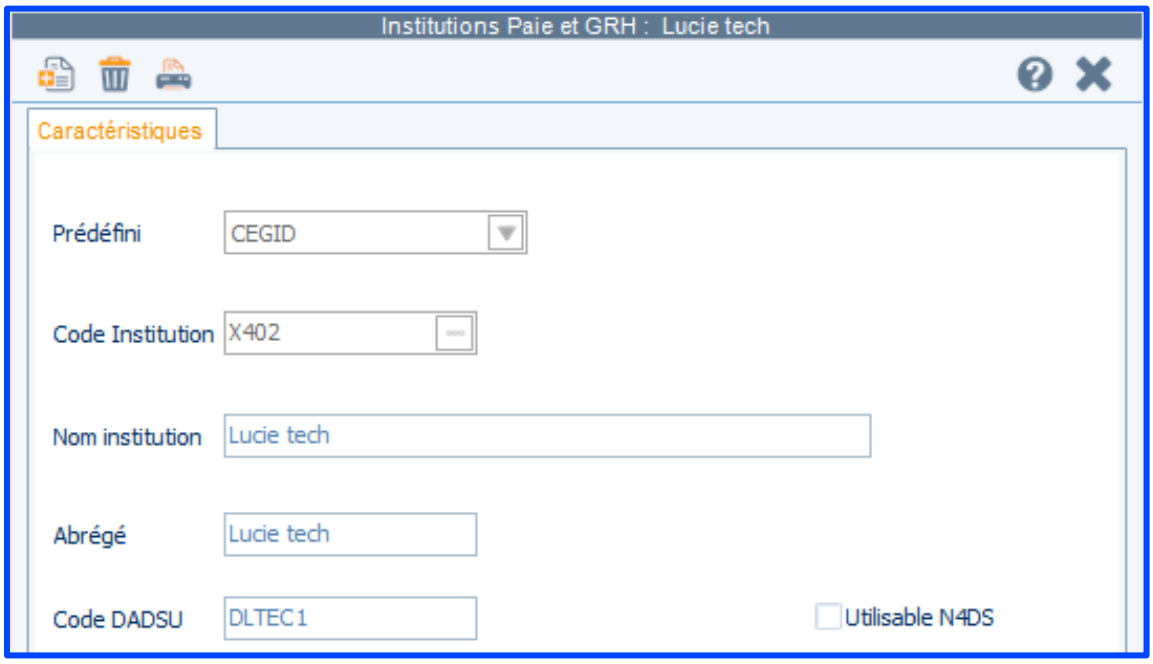

5.2. Erreur PE006 pour les établissements situés en Alsace Moselle

Correction de l'erreur PE006 rencontré en génération DSN mensuelle pour les établissements appliquant le régime Alsace-Moselle

6. LIMITE D'EXONERATION FISCALE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Suite à la précision de la DGFIP concernant les heures supplémentaires des apprentis, nous modifions le mode de calcul de la limite d'exonération fiscale. Nous la calculons dorénavant à partir du montant net des heures supplémentaires et non plus leur montant brut puisque le coefficient dû à la CSG-CRDS ne s'applique pas aux apprentis (coefficient de 1).

La variable de paie COI4 "Max non imposition HS/HC >2020" remplace la variable de paie CI76 "Max non imposition HS/HC" en maximum de la remuneration 8200 "Heures suppl non imposables".

COI4 "Max non imposition HS/HC >2020"

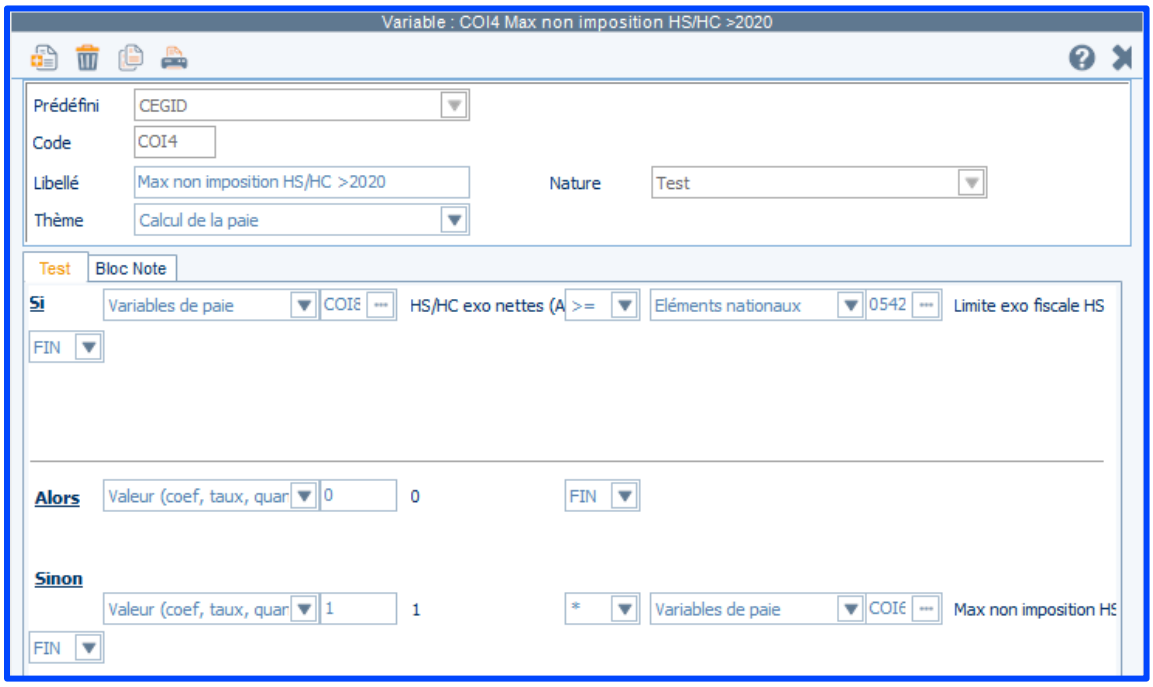

COI6 "Max non imposition HS/HC >2020 2"

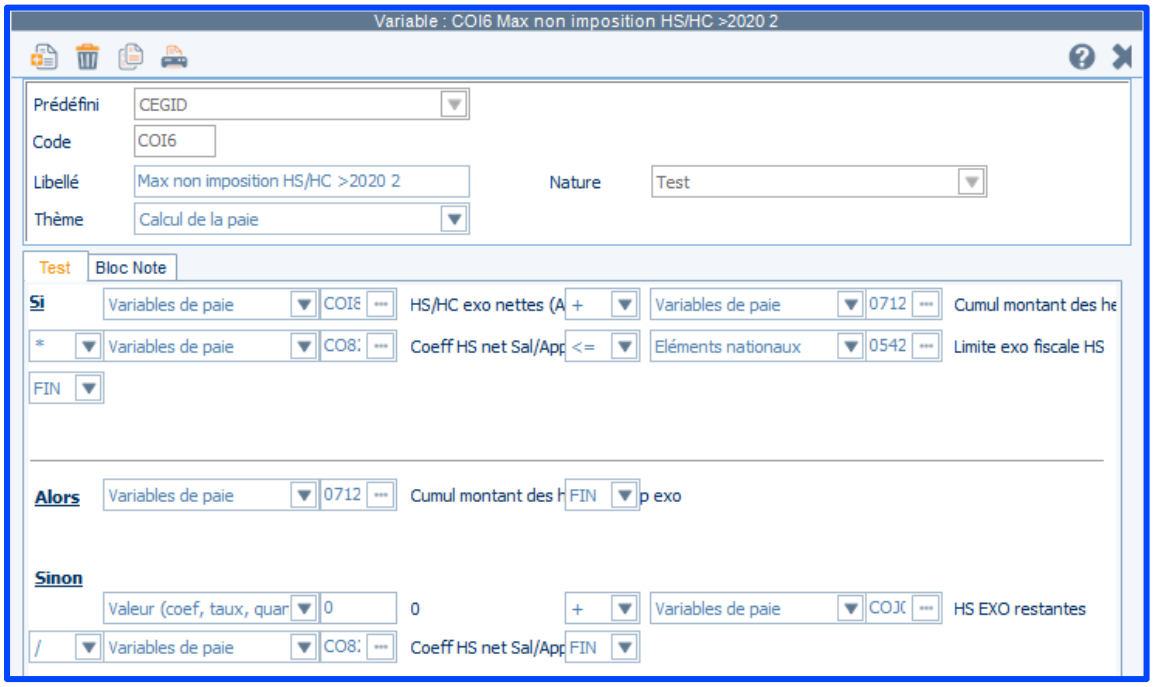

Cette modification est impactante surtout pour les salariés ayant été apprentis sur la période fiscale considérée.

Pour que le coefficient soit de 1 pour les apprentis, il faut que la zone catégorie DUCS de la fiche salarié soit renseignée à "Apprenti"

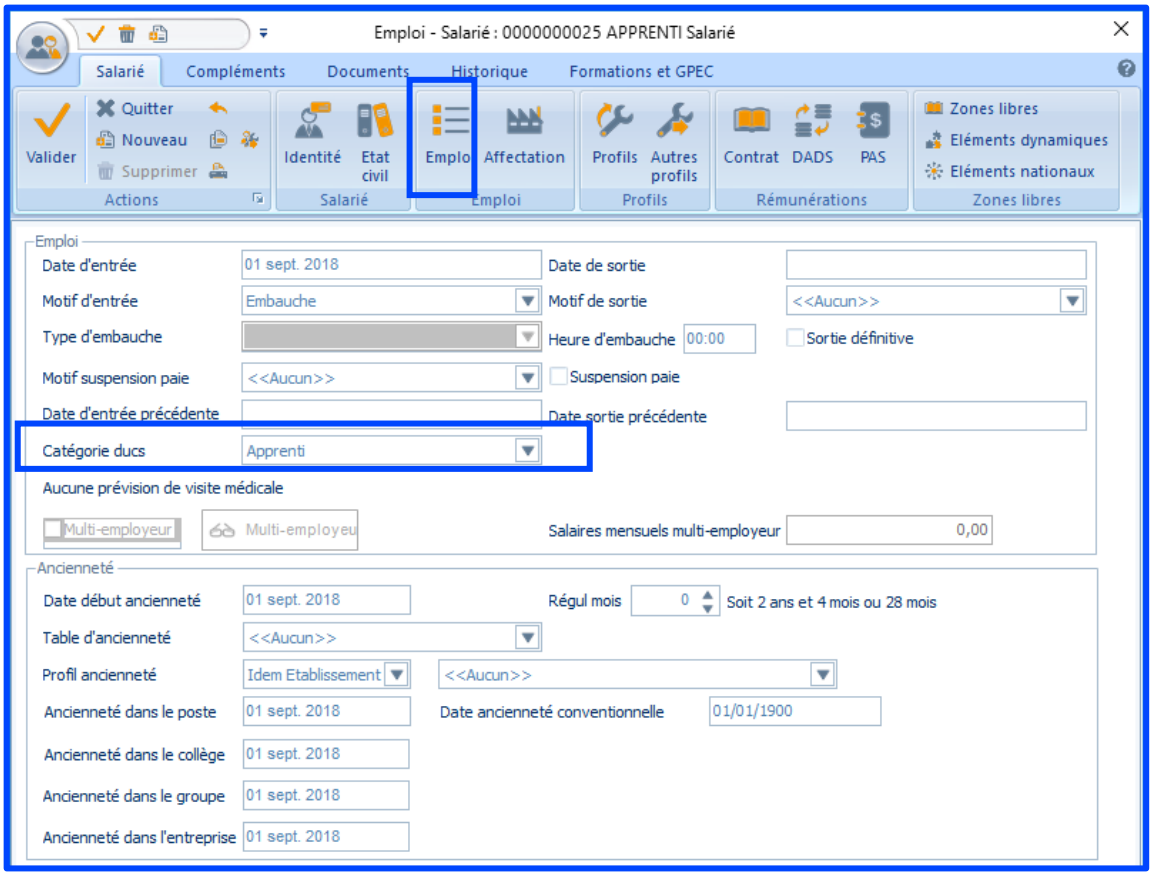
Emploi - Salarié : 0000000025 APPRENTI Salarié
Salarié
Compléments
Documents
Historique
Formations et GPEC
Valider
Quitter
Nouveau
Supprimer
Actions
Identité
Etat civil
Salarié
Emploi
Affectation
Emploi
Profils
Autres profils
Profils
Contrat
DADS
PAS
Rémunérations
Zones libres
Eléments dynamiques
Eléments nationaux
Zones libres
Emploi
Date d'entrée
01 sept. 2018
Date de sortie
Motif d'entrée
Embauche
Motif de sortie
<<Aucun>>
Type d'embauche
Heure d'embauche
00:00
Sortie définitive
Motif suspension paie
<<Aucun>>
Suspension paie
Date d'entrée précédente
Date sortie précédente
Catégorie ducs
Apprenti
Aucune prévision de visite médicale
Multi-employeur
Multi-employeu
Salaires mensuels multi-employeur
0,00
Ancienneté
Date début ancienneté
01 sept. 2018
Régul mois
0
Soit 2 ans et 4 mois ou 28 mois
Table d'ancienneté
<<Aucun>>
Profil ancienneté
Idem Etablissement
<<Aucun>>
Ancienneté dans le poste
01 sept. 2018
Date ancienneté conventionnelle
01/01/1900
Ancienneté dans le collège
01 sept. 2018
Ancienneté dans le groupe
01 sept. 2018
Ancienneté dans l'entreprise
01 sept. 2018

7. ALLOCATION FAMILIALE APPRENTI MSA

Correction de l'onglet DSN des cotisations 20F6 « Alloc familiales App < 0.79 SMIC » et 20F8 « Alloc familiales App > 0.79 SMIC » qui devient :

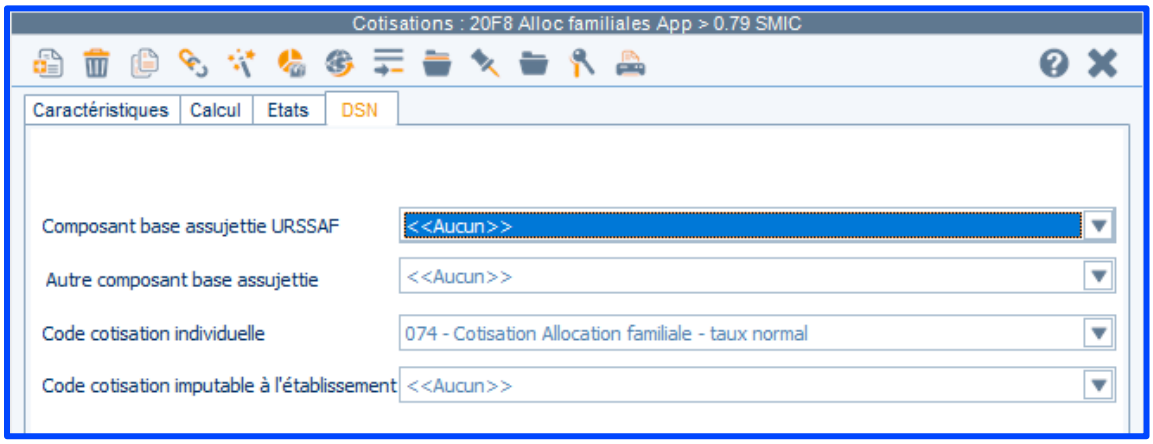

8. ALLOCATION FAMILIALE MANDATAIRE

En prévision des nouvelles consignes déclaratives de l'URSSAF, nous scindons en 2 la cotisation Allocation Familiale des mandataires (CTP 863) :

- 20G4 "Allocations familiales Mandataire" rattachée au code DSN 074 "Cotisation Allocation familiale – taux normal"

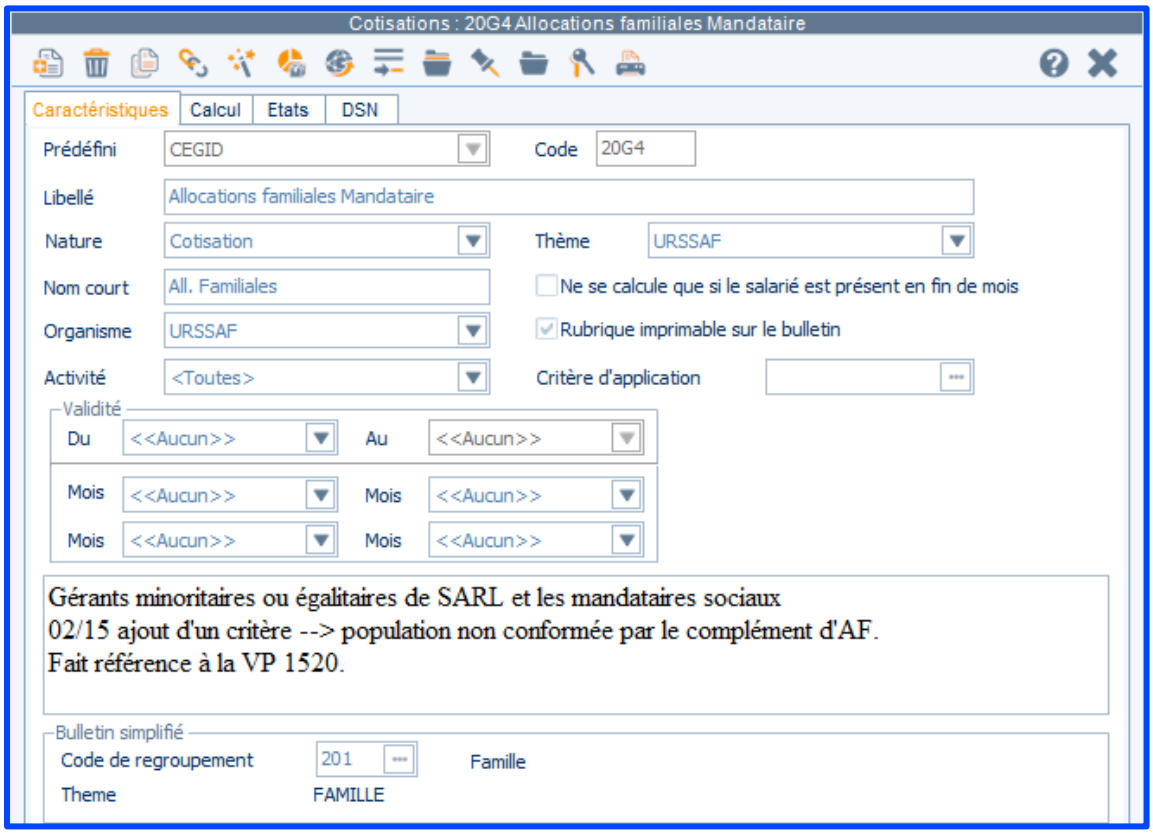

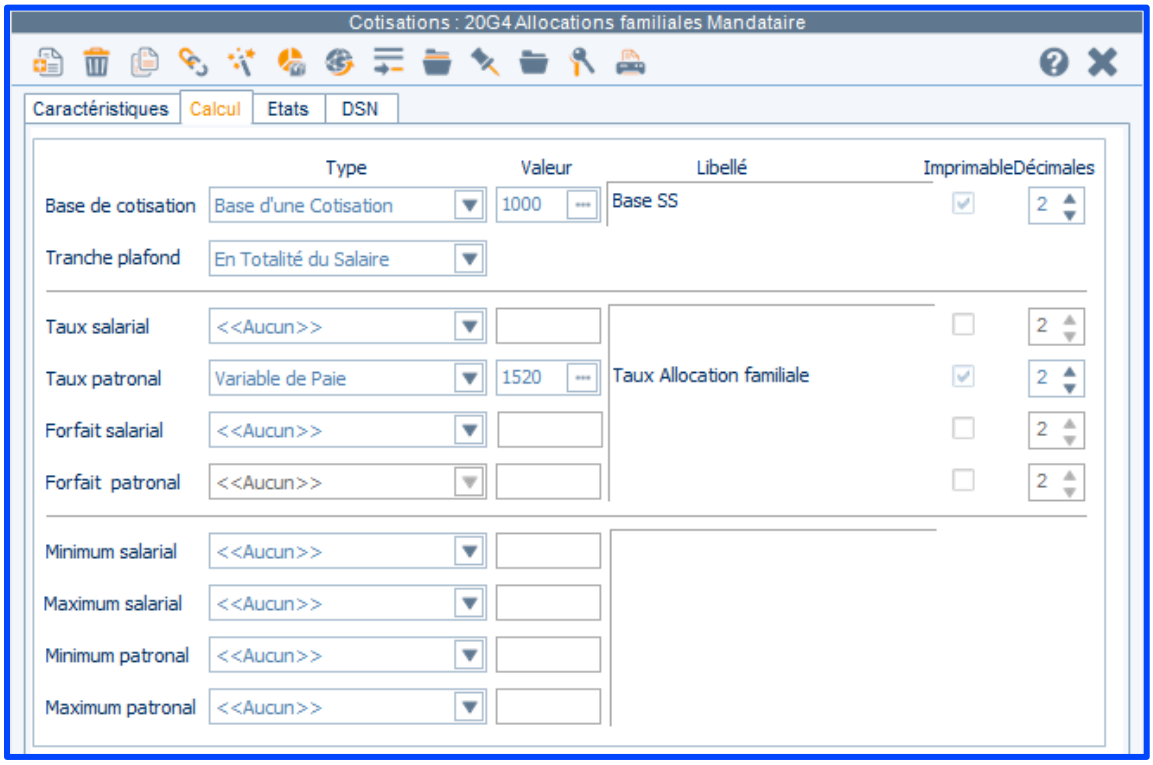
Cotisations : 20G4 Allocations familiales Mandataire
Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN
Type
Valeur
Libellé
Imprimable
Décimales
Base de cotisation
Base d'une Cotisation
1000
Base SS
2
Tranche plafond
En Totalité du Salaire
Taux salarial
<<Aucun>>
Taux patronal
Variable de Paie
1520
Taux Allocation familiale
Forfait salarial
<<Aucun>>
Forfait patronal
<<Aucun>>
Minimum salarial
<<Aucun>>
Maximum salarial
<<Aucun>>
Minimum patronal
<<Aucun>>
Maximum patronal
<<Aucun>>

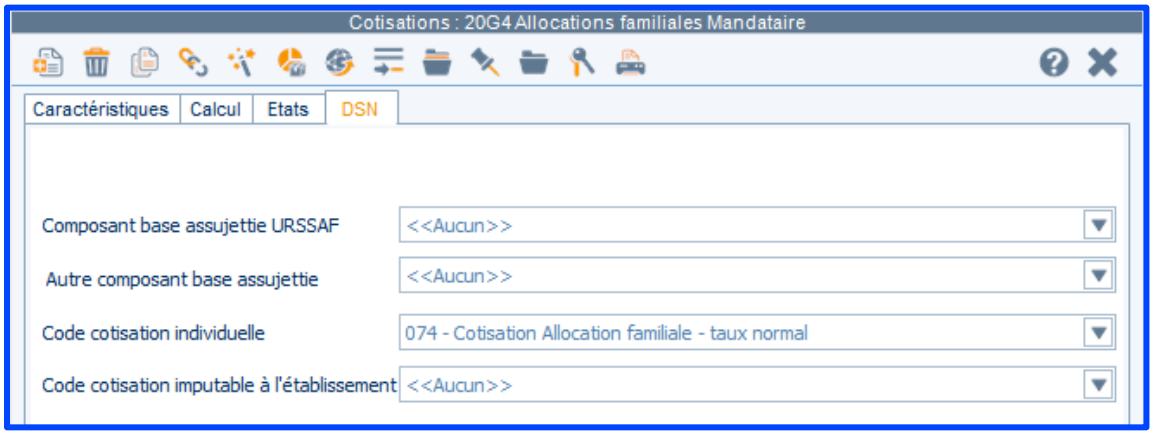
Cotisations : 20G4 Allocations familiales Mandataire
Caractéristiques
Calcul
Etats
DSN
Composant base assujettie URSSAF
<<Aucun>>
Autre composant base assujettie
<<Aucun>>
Code cotisation individuelle
074 - Cotisation Allocation familiale - taux normal
Code cotisation imputable à l'établissement
<<Aucun>>

- 20G6 “Complément AF Mandataire” rattachée au code DSN 102 “Cotisation Allocation familiale – taux réduit”

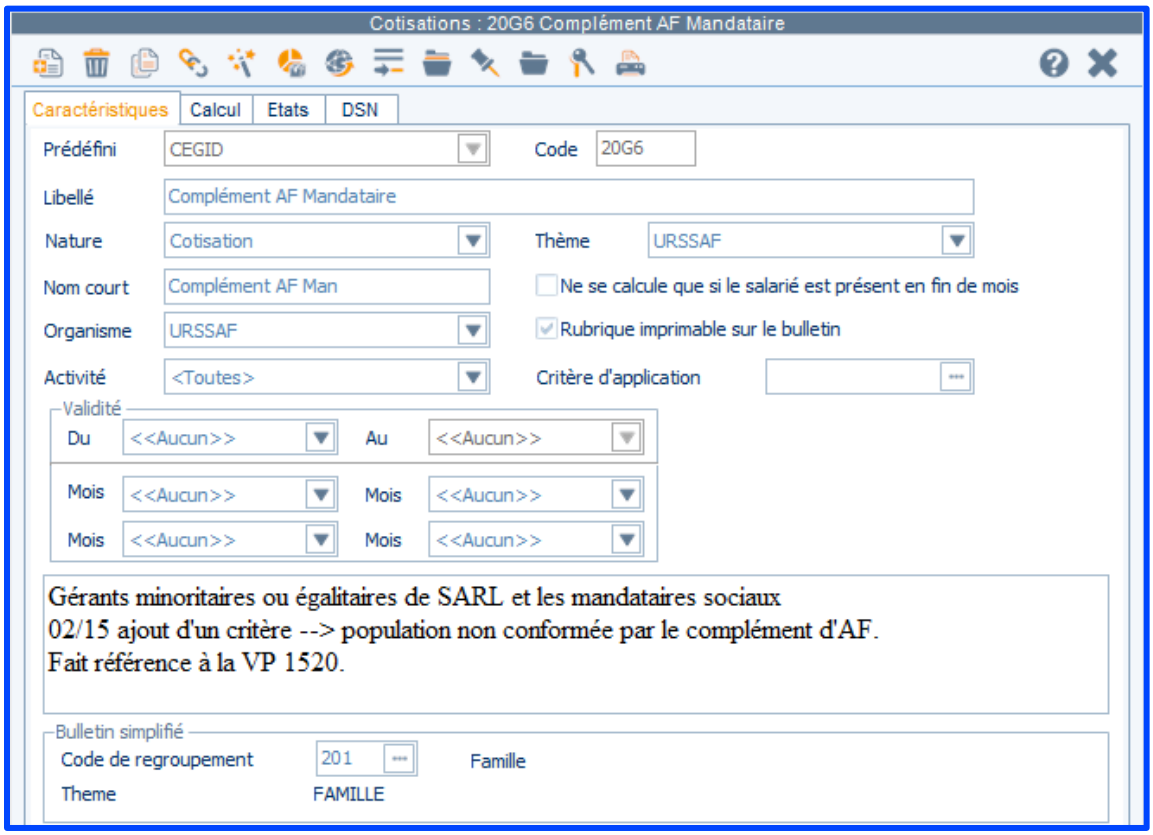

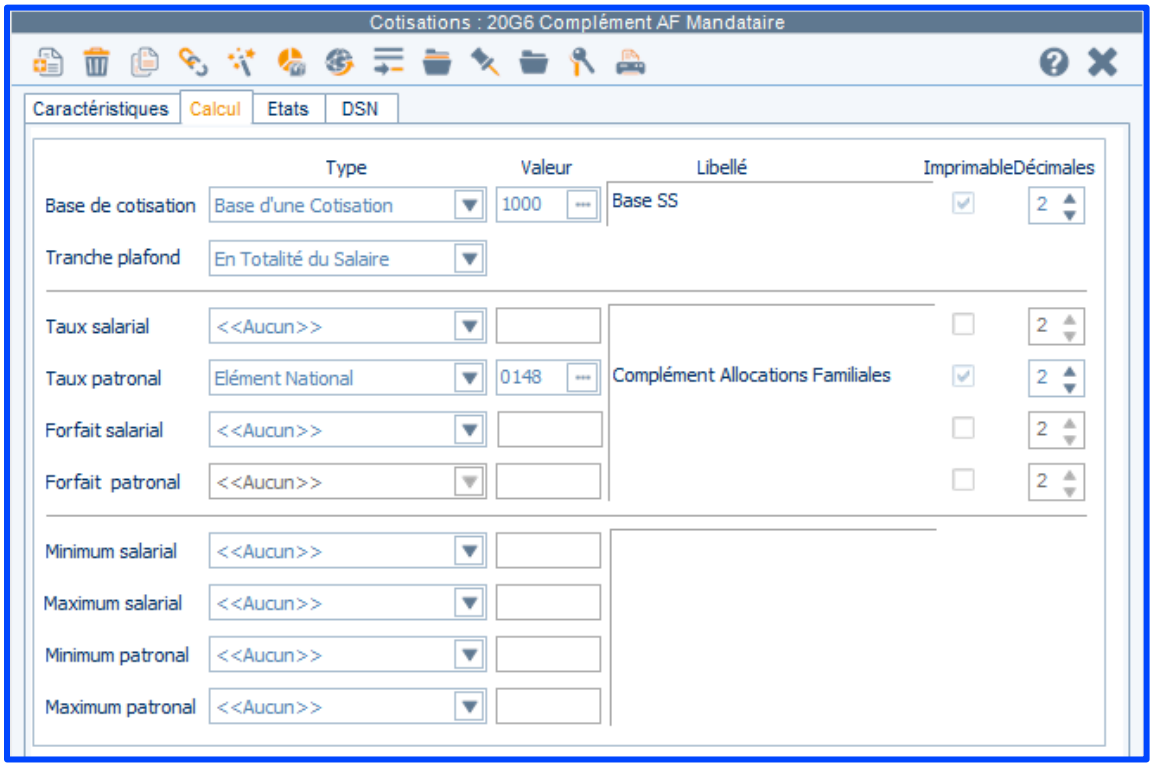

Ces 2 cotisations remplacent la cotisation 2098 “Allocation familiale mandataire” dans le profil 332 “Mandataire (partie mandat social)”.

9. KBs DES PLANS DE PAIE PRECEDENTS

Plan de paie du 16 décembre : KB0030732

Plan de paie du 16 novembre 2020 : KB0030496

Plan de paie du 16 octobre 2020 : KB0030321

Plan de paie du 16 septembre 2020 : KB0030080

Plan de paie du 10 juillet 2020 : KB0029809

Plan de paie du 16 juin 2020 : KB0029626

Plan de paie du 15 mai 2020 : KB0029387

Plan de paie du 10 avril 2020 : KB0028912

Plan de paie du 24 mars 2020 : KB0028646

Plan de paie du 17 février 2020 : KB0028307

Plan de paie du 23 janvier 2020 : KB0028053

Plan de paie du 16 janvier 2020 : KB0027942